

Séance ordinaire du 9 septembre 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 9 septembre 2019 à 19 h 00, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents : Monsieur Gilles Bastien Maire
 Monsieur Michel Lamoureux Conseiller
 Monsieur Pascal Saumure Conseiller
 Monsieur Yvon Pelletier Conseiller
 Madame Ariane Matteau Conseillère
 Monsieur Jean Daoust Conseiller

Est absente : Madame Monique Pelletier Conseillère

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Gilles Bastien.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE E/T RAPPORT DU MAIRE
----------	--

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Gilles Bastien, maire, la présente séance est ouverte à 19 h 00.

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2019-09-09-221

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

0-1 Ouverture de la séance

0-2 Adoption de l'ordre du jour

0-3 Adoption des procès-verbaux

 A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2019

 B- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 août 2019

0-4 Rapport d'activités du maire pour le mois d'août 2019

0-5 Période de questions

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs
- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2019
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois d'août 2019
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 août 2019
- 100-7 Communication maire et bureau – Résolution non signée par le maire
- 100-8 Demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale – Création d'un parc régional dans la Vallée-de-la-Gatineau
- 100-9 Période de questions

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie
- 200-2 Acquisition de fournitures - Incendie
- 200-3 Période de questions

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

- 300-1 Rapport des travaux exécutés par le service des travaux publics
- 300-2 Résultats de l'appel d'offres BOU-1803 – Travaux de réfection des chemins Paul et Rivière-Gatineau Sud
- 300-3 Période de questions

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
- 400-4 Matières résiduelles et matières recyclables
- 400-5 Période de questions

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

- 600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
 - A- Demande de dérogation mineure – 369 Montée du Lac-des-Trente-et-Un-Milles – Matricule 83050-5616-77-6451
- 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois d'août 2019
- 600-3 Corporation du parc régional du lac des 31 milles – Signalisation touristique
- 600-4
- 600-5 Corporation du parc régional du lac 31 milles – Quote-part 2019 – Deuxième versement
- 600-6 Période de questions

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

700-1 Patinoire 2019-2020

700-2 Ville de Maniwaki – Entente intermunicipale utilisation Centre sportif Gino-Odjick - 2020-2024

700-3 Période de questions

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

Adoptée à la majorité

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2019

M.B. 2019-09-09-222

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2019, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectuant une modification à la note inscrite au point 600-3.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Le maire a déposé un **droit de veto** concernant la résolution M.B.2019-08-05-205 – Communication maire et bureau. Ce sujet sera donc soumis à nouveau séance tenante.

B- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 août 2019

M.B. 2019-09-09-223

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée Pascal Saumure, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 août 2019, tel que rédigé par la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

Adoptée à l'unanimité

0-4 Rapport d'activités du maire pour le mois d'août 2019

Le maire Gilles Bastien a déposé, son rapport d'activités pour le mois d'août 2019.

0-5 Période de questions

Une question est posée en ce qui concerne la date limite pour la réalisation du projet déposé dans le cadre du Fonds des petites collectivités pour lequel une subvention de 82 000\$ a été obtenue.

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

Le suivi des procès-verbaux en date du 31 août 2019 est déposé pour information aux membres du conseil.

100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2019-09-09-224

Sur la proposition d'Ariane Matteau, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1^{er} août 2019 au 31 août 2019, pour un montant total de 2 609.22 \$.

Adoptée à l'unanimité

100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2019

Le suivi budgétaire du projet de voirie en date du 31 août 2019 est déposé pour information aux membres du conseil.

Projet de voirie 2019 – Somme supplémentaire

M.B. 2019-09-09-225

Considérant que le solde disponible inscrit au suivi budgétaire du projet de voirie en date du 31 août 2019 est au montant de 423\$;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de débloquer une somme supplémentaire de 25 000\$ afin de continuer l'exécution des travaux de voirie. Les postes budgétaires concernées sont : « Location machinerie (02-320-00-516), « Entretien et réparations infrastructures » (02-320-00-521) et « Gravier et sable » (02-320-00-620).

Adoptée à l'unanimité

100-4 Approbation de la liste des virements de crédits

100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois d'août 2019

M.B. 2019-09-09-226

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois d'août 2019 pour un montant total de 133 314.55 \$ telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 août 2019

M.B. 2019-09-09-227

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Ariane Matteau, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 31 août 2019 pour un montant de 78 670.24 \$ et d'autoriser la directrice générale à émettre les paiements.

Adoptée à l'unanimité

100-7 Communication maire et bureau – Résolution non signée par le maire

Note au procès-verbal

Séance tenante, des discussions ont lieu en ce qui concerne ce sujet et ce sujet a aussi été discuté lors de l'atelier de travail. Les membres présents à cet atelier se sont mis d'accord avec une procédure et conviennent d'adopter cette résolution afin de rétablir certains faits.

Communication maire et bureau

M.B. 2019-09-09-228

Considérant la résolution M.B. 2019-08-05-205 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 5 août 2019;

Considérant que le maire n'a pas signé cette résolution; ce qui est donc considéré comme le dépôt de son droit de veto sur cette résolution;

Considérant que les membres du conseil désirent traiter ce sujet et adopter une autre résolution séance tenante;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de nouvelles informations dans ce dossier;

Considérant l'article 199 du code municipal du Québec;

Considérant que «*Le secrétaire-trésorier a la garde de tous les livres, registres, plans, cartes, archives et autres documents et papiers qui sont la propriété de la municipalité ou qui sont produits, déposés et conservés dans le bureau de la municipalité. Il ne peut se désister de la possession de ces archives qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal*». (Article 199 du code municipal);

Considérant que le bureau municipal doit accuser réception de tout le courrier expédié au numéro civique de la municipalité et que pour ce faire le courrier doit être ouvert;

Considérant que la procédure appliquée par le bureau municipal eu égard à la réception et au traitement du courrier respecte en tout point le code municipal du Québec;

Considérant que le maire n'a pas d'adresse courriel à la municipalité de Bouchette;

Considérant que le maire ne peut recevoir de courrier personnel au bureau municipal;

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de demander au personnel de la municipalité de maintenir la procédure appliquée par le bureau municipal depuis plusieurs années quant à la réception du courrier et qui est en accord avec le code municipal. Note : le conseil invite le maire à se doter d'une adresse courriel «@bouchette.ca».

Adoptée à l'unanimité

100-08 Demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale – Création d'un parc régional dans la Vallée-de-la-Gatineau

M.B. 2019-09-09-229

Considérant le projet de parc régional du Lac des Trente-et-un Milles;

Considérant le programme d'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale mis en place par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

Considérant que la municipalité de Bouchette est participante dans ce projet de parc régional;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu que la municipalité de Bouchette autorise :

- La directrice générale de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à présenter une demande dans le cadre du Programme d'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale mis en place par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), et ce, pour le projet de parc régional du Lac des Trente-et-Un Milles, pour du soutien en urbanisme, en rédaction d'ententes intermunicipales et en création du parc;
- La directrice générale de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, Lynn Kearney, à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière auprès du MAMH et à réaliser tous les suivis requis dans ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

100-09 Période de questions

Aucune question n'est posée.

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

200-1 Rapport d'activités du service incendie

Note au procès-verbal

Le directeur du service incendie Richard Carle, a déposé son rapport d'activités pour le mois d'août 2019.

200-2 Acquisition de fournitures - Incendie

M.B. 2019-09-09-230

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Ariane Matteau, il est résolu de procéder à l'acquisition de fournitures pour le service incendie et ce, selon la liste déposée par le directeur du service incendie. Cette dépense d'un montant de 1 986.55 \$ plus taxes et transport sera imputée au poste « Pièces et accessoires » (02-220-00-640).

Adoptée à l'unanimité

200-3 Période de questions

Aucune question n'est posée.

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

300-1 Rapport des travaux exécutés par le service des travaux publics

Note au procès-verbal

Le rapport des travaux exécutés par le service des travaux publics est déposé par l'inspecteur municipal.

300-2 Résultats de l'appel d'offres BOU-1803 – Travaux de réfection des chemins Paul et Rivière-Gatineau Sud

M.B. 2019-09-09-231

Considérant la résolution M.B. 2018-10-03-272 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 3 octobre 2018 et mandatant le service du génie municipal de la MRCVG pour préparer l'appel d'offres pour l'exécution des travaux de voirie inclus dans la programmation déposée dans le cadre de la TECQ 2014-2018;

Considérant la résolution M.B. 2018-12-03-318 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire tenue le 3 décembre 2018, résolution visant à modifier la programmation des travaux déposée dans le cadre de la TECQ-2014-2018;

Considérant la résolution M.B. 2019-06-27-172 adoptée par les membres du conseil lors de la séance extraordinaire de conseil tenue le 27 juin 2019, résolution visant l'exclusion de certains travaux et ce, suite aux estimations

produites par le service de génie municipal de la MRCVG pour les travaux à être réalisés sur le chemin Paul et le chemin de la Rivière-Gatineau Sud;

Considérant l'appel d'offres public BOU-1803 effectué par le service de génie municipal de la MRCVG, à l'aide du système électronique d'appel d'offres (SE@O) et ce, pour un contrat d'un montant supérieur à 101 700\$;

Considérant le procès-verbal déposé par la directrice générale et la recommandation déposée par Monsieur Joël Lacroix, ingénieur au sein du Service du Génie Municipal de la MRCVG, suite à l'ouverture des soumissions, ouverture tenue le 29 août 2019;

Considérant que la recommandation formulée par Monsieur Joël Lacroix suite à cette ouverture de soumission, recommandation consistant à accepter la soumission du plus bas soumissionnaire, Excavatech JL au montant de 397 011.14\$ plus taxes;

Considérant que les membres du conseil se disent prêt à entériner la recommandation de l'ingénieur;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu :

D'octroyer le contrat BOU-1803 – Travaux de réfection des chemins Paul et Rivière-Gatineau Sud, à l'entreprise « Excavatech JL » et ce, conformément aux dispositions des documents de soumission portant le numéro BOU-1803 pour la somme de 397 011.14\$ plus taxes.

Que le procès-verbal de l'ouverture des soumissions fait partie intégrante de cette résolution;

Que les crédits relatifs à l'exécution de ces travaux proviendront des sources suivantes :

Projet	Montant avant taxes	Source de financement
Réfection du chemin Paul	376 413.64 \$ + taxes	391 595\$ - TECQ 3 595\$ - Surplus accumulé
Réfection du chemin de la Rivière-Gatineau Sud	20 597.50\$ + taxes	20 000\$ - TECQ 625\$ - Surplus accumulé

Que le mandat de surveillance des travaux soit octroyé au Service de Génie Municipal de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

Adoptée à l'unanimité

300-3 Période de questions

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Propriété du 6 Peupliers
- Entretien chemins
- Taxes municipales et chemin privé
- Évaluation des propriétés et chemin privé

- Pont de fer
- Travaux chemin Paul
- Fermeture du pont de fer - Échéancier
- Communications avec MTQ

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

400-1 **Usine d'épuration et réseau d'égout**

400-2 **Station de pompage et réseau d'aqueduc**

400-3 **Écocentre et site des lagunes**

400-4 **Matières résiduelles et matières recyclables**

400-5 **Période de questions**

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Livraison des bacs roulants
- Conteneurs à l'arrière de la caserne incendie
- Chats errants
- Amoncellement de sable à l'arrière de la caserne
- Ordures et recyclage des commerces
- Cueillette des ordures et recyclage – Chemins privés

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

600-1 **Comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

A- Demande de dérogation mineure – 369 Montée du Lac-des-Trente-et-Un-Milles – Matricule 83050-5616-77-6451

M.B. 2019-09-09-232

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par les propriétaires du 369 Montée du Lac 31 Milles, propriété située dans la zone V-103 et ayant comme cadastre 4 739 211;

Considérant que ces propriétaires demandent une dérogation mineure afin de pouvoir agrandir leur bâtiment principal;

Considérant que cet agrandissement consiste à agrandir leur chalet, d'une dimension de 3.65m x 3.65m, tel que démontré sur le plan déposé par les demandeurs;

Considérant l'article 6.2.1.4 stipule que le total des marges latérales doit être d'un minimum de 15 mètres mais en aucun cas une des marges latérales ne pourra être inférieur à six (6) mètres;

Considérant qu'après l'agrandissement du bâtiment principal, une des marges latérales sera de 4.71 mètres;

Considérant que les propriétaires requièrent donc une dérogation mineure pour un empiètement de 1.29m, dans la marge latérale du côté ouest de leur propriété;

Considérant que l'agrandissement demandé ne doit pas empiéter dans la marge de protection riveraine;

Considérant la recommandation favorable émise par les membres du CCU concernant cette demande de dérogation mineure;

En conséquence, sur la proposition d'Ariane Matteau, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'accorder une dérogation mineure, pour la propriété située au 369 Montée du Lac 31 Milles, propriété située dans la zone V-103, portant le cadastre 4 739 211 dont le matricule est : 83050-5616-77-6451, Suite à l'agrandissement du bâtiment principal d'une dimension de 3.65m x 3.65m, la marge latérale, côté ouest sera de 4.71, soit un empiètement de 1.29m dans la marge minimale à respecter. Avant l'émission du permis de construction, le propriétaire devra déposer un certificat à l'effet que l'agrandissement demandé respecte la marge de protection riveraine, ce certificat devra provenir d'un arpenteur-géomètre ou d'un autre professionnel qualifié.

Adoptée à l'unanimité

600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois d'août 2019

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois d'août 2019 sont déposées.

600-3 Corporation du parc régional du lac 31 milles – Signalisation touristique

M.B. 2019-09-09-233

Considérant la demande d'un représentant de la Corporation du parc régional du lac des 31 milles, à l'effet d'installer de la signalisation de direction pour la corporation et ce, jusqu'au pavillon d'accueil situé au 295 Montée du lac des 31 milles;

Considérant que cette signalisation remplacera celle déjà en place concernant l'Auberge de l'Apprenti;

Considérant que la réglementation municipale permet l'installation de panneaux de direction;

Considérant que la municipalité de Bouchette veut garder le contrôle sur la signalisation routière afin que cette dernière soit le plus uniforme possible à la grandeur du territoire municipal;

Considérant les exigences déjà établies par la municipalité pour l'installation de panneaux de direction et ce, lors des demandes comme celle-ci;

Considérant que la municipalité de Bouchette désire appliquer sensiblement les mêmes exigences pour les panneaux concernés par cette demande que ceux déjà autorisés;

Considérant que la municipalité est partenaire dans cette corporation;

Considérant que les membres du conseil sont d'accord pour modifier leurs exigences pour cette demande, vu sa participation dans cette corporation et ce, afin que cette signalisation se distingue de celle des autres entreprises touristiques;

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de permettre le remplacement des panneaux de direction pour l'Auberge de l'Apprenti et ce, par des panneaux de la Corporation du parc régional du lac des 31 milles selon les spécifications suivantes :

- La municipalité a déjà fourni et installé les poteaux nécessaires à l'installation des panneaux de direction.
- Le personnel de la municipalité procédera à l'enlèvement et à l'installation desdits panneaux fournis par la corporation.
- L'ébauche du panneau déposée avec la demande est approuvée par les membres du conseil municipal.
- La municipalité n'exigera pas les frais administratifs de 100\$ par panneau, qui sont normalement exigés pour ce genre de demande.

Adoptée à l'unanimité

600-4

600-5 Corporation du parc régional du lac 31 milles – Quote-part 2019 – Deuxième versement

M.B. 2019-09-09-234

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de verser la somme de 10 215.47\$ pour le deuxième versement de la quote-part 2019 de la municipalité de Bouchette à la Corporation du parc régional du lac 31 Milles.

Adoptée à l'unanimité

600-6 Période de questions

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Correspondance – 10% stationnement lac 31 milles
- Réalisations de la Corporation du parc régional du lac 31 milles versus la SAGE

Stationnement – Lac des Trente-et-Un milles

M.B. 2019-09-09-235

Considérant le bail emphytéotique conclut entre la municipalité de Bouchette et la corporation Majopial Ltée et ce, pour la location de deux propriétés municipales, soient le stationnement et la mise à l'eau du quai public situé au lac des Trente-et-un milles;

Considérant l'article d) de la section « Paiements de loyer et modalités » de ce bail stipulant qu'une somme de 10% des accès payants doit être versée par la corporation Majopial Ltée à SAGE ou toute autre association reconnue par la municipalité de Bouchette;

Considérant la correspondance reçue du président de la corporation Majopial Ltée, monsieur Pierre Riel;

Considérant les procédures en place visant la fusion de l'organisme SAGE et la Corporation du parc régional du lac des 31 milles;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Jean Daoust, il est résolu que la municipalité de Bouchette reconnaisse la Corporation du parc régional du lac des 31 milles comme association reconnue pour le versement du 10% des accès payants relativement au bail emphytéotique.

Adoptée à l'unanimité

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

700-1 Patinoire 2019-2020

M.B. 2019-09-09-236

Considérant que les membres du conseil sont satisfaits du travail effectué par les personnes engagées en 2018;

Considérant qu'il n'y pas d'employé à la municipalité pour faire de la surveillance à la patinoire;

Considérant qu'il n'y a pas d'employé à la municipalité pour gérer la cantine du centre;

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Ariane Matteau, il est résolu de demander à la directrice générale de vérifier si la personne qui avait cette tâche l'an dernier serait disponible pour l'hiver 2019-2020.

Adoptée à l'unanimité

700-2 Ville de Maniwaki – Entente intermunicipale utilisation Centre sportif Gino-Odjick – 2020-2024

Note au procès-verbal

Le projet d'entente déposé par la Ville de Maniwaki sera étudié.

700-3 Période de questions

Des félicitations sont mentionnées au conseiller Jean Daoust pour la réalisation du projet des jeux d'eau. Monsieur Daoust tient à souligner que des personnes ont travaillé sur ce dossier depuis quelques années.

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

800-1 Parcelles de terrain - secteur chemin Lesage – Nathalie Patry et Roland Patry

M.B. 2019-09-09-237

Considérant la demande déposée par Nathalie Patry et Roland Patry à la municipalité de Bouchette;

Considérant que cette demande concerne une offre d'acquisition pour deux parcelles de terrain;

Considérant que les parcelles de terrain visées ne sont d'aucune utilité pour la municipalité;

Considérant qu'il serait équitable d'informer les autres propriétaires adjacents aux parcelles de terrain visées par la présente demande afin de leur permettre également le droit de soumettre une offre;

Considérant que les autres propriétaires adjacents seront contactés par la directrice générale pour leur offrir la possibilité d'acquérir ces parcelles de terrain;

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de demander à la directrice générale de procéder à la vente de ces parcelles de terrain au plus offrant ou, si aucun autre propriétaire adjacent ne soumet d'offre, de les vendre à Roland Patry et Nathalie Patry et ce, selon les conditions énumérées dans la lettre reçue. Le maire, Gilles Bastien et la directrice générale, Claudia Lacroix, seront les signataires lors de ces transferts de propriétés. En l'absence du maire, le maire suppléant, Pascal Saumure, sera autorisé à signer et en l'absence de la directrice générale, la directrice générale adjointe, Raymonde Tremblay, sera autorisée à signer.

Adoptée à l'unanimité

800-2 Résolution d'appui à Équité Outaouais - Pour un investissement public équitable en santé, en éducation, en justice sociale et en culture entre l'Outaouais et les autres régions comparables au Québec

M.B. 2019-09-09-238

Considérant que les secteurs de la santé, de l'éducation, de la justice sociale et de la culture sont tous sous-financés au Québec;

Considérant que l'Outaouais souffre doublement de ce sous-financement chronique par rapport aux autres régions comparables du Québec puisqu'elle n'obtient pas sa part en ce qui concerne la répartition des fonds publics per capita, le manque de professionnels et de travailleurs de la santé, et le manque d'infrastructure et d'équipement, ce qui provoque entre autres des dépenses énormes pour les soins prodigués en Ontario;

Considérant que l'Outaouais souffre d'un manque de programmes collégiaux et de baccalauréat, ce qui force une partie importante de notre jeunesse à aller étudier à l'extérieur de notre région et à s'exiler définitivement;

Considérant que le financement de nos organisations communautaires est gelé depuis des années, et que par conséquent les besoins en services sociaux de notre population défavorisée sont négligés par faute de moyens;

Considérant que le sous-financement du patrimoine culturel et historique et de la culture en général défavorise notre région dans son développement culturel et identitaire;

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Ariane Matteau, il est résolu que la municipalité de Bouchette appuie la campagne d'Équité Outaouais et demande au gouvernement du Québec :

o Une augmentation significative du financement public des soins de santé en Outaouais pour rattraper le financement des régions comparables au Québec.

o Une augmentation significative des programmes collégiaux et de baccalauréat pour combler le manque de programmes qui obligent nos jeunes à s'exiler.

o Une augmentation significative du financement de nos groupes communautaires pour leur permettre de réaliser adéquatement leur mission d'entraide et de justice sociale.

o Une augmentation significative du financement du développement du patrimoine culturel et historique et de la culture en général.

Adoptée à l'unanimité

800-3 Partenariat avec les Ours Blancs

M.B. 2019-09-09-239

Considérant l'apport touristique des motoneigistes pour la municipalité de Bouchette;

Considérant que le club de motoneige les Ours Blancs a investi près de un million de dollars dans la région l'an dernier;

Considérant que la municipalité de Bouchette supporte le bénévolat;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de demander à la directrice générale de répondre positivement à la demande de partenariat avec le club de motoneige les Ours Blancs et d'émettre un chèque au montant de 300 dollars au nom du club les Ours Blancs.

Adoptée à l'unanimité

800-4 Finissants secondaire 5 en 2019 - Bourses d'étude

Note au procès-verbal

La municipalité a offert des bourses d'études à des élèves de Bouchette qui ont terminé leur secondaire 5 et nous avons reçu une lettre de remerciements de la part de la direction de l'école secondaire de Gracefield.

Au moins 33 élèves ont obtenu leur diplôme cette année.

Nous tenons à féliciter toutes ces personnes qui ont fait preuve de détermination et de courage pour cet exploit. La municipalité félicite spécialement Zakari Mantha pour son désir de poursuivre ses études et elle est fière d'avoir l'opportunité de lui offrir une bourse de 500\$, soit 250\$ cet automne et 250\$ l'hiver prochain.

Nous espérons que cette modeste contribution incitera d'autres jeunes à persévérer dans leurs études et nous espérons avoir plus d'un récipiendaire pour les années à venir.

800-5 Circulation chemin Rivière-Gatineau Sud – Vitesse permise

Note au procès-verbal

Un comité de travail se penchera prochainement sur la réglementation visant les limites de vitesse sur le territoire de la municipalité.

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Lots concernées par la vente traitée en correspondance
- Limites de vitesse – Secteur urbain
- Signalisation traverse motoneiges
- Municipalité non représentée lors de l'activité dimanche dernier – Présence de ministres et députés
- Grand lac Rond – Permis – Zone inondable

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

M.B. 2019-09-09-240

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu de lever la présente séance à 20h20.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Bastien
Maire

Claudia Lacroix, B.A.A.
Directrice générale
Secrétaire-trésorière